

2014-11-10

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1  
Lorne Graham, conseiller #3  
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2  
Marianne Labelle, conseillère #4

Conseillère absente :

Josée Dupuis, conseillère #6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

**1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2014-11-10-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 octobre 2014
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
  - 5.1 Rapport du comité de la voirie
  - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
  - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
  - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
  - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
  - 5.6 Rapport du comité du service incendie
  - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
  - 6.1 Renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique de service à la municipalité de Boileau pour l'année 2015
  - 6.2 Proposition de déclaration municipale soutenant les environnements favorables aux saines habitudes de vie
  - 6.3 Boissons énergisantes et édifices municipaux
  - 6.4 Adoption du règlement 174 – Modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement à l'ajout d'un article dans la section 9.4 du règlement de zonage
  - 6.5 Demande de droit de passage pour l'édition 2015 de l'événement Défi Gatineau / Mont-Tremblant
  - 6.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2015
  - 6.7 Contribution annuelle 2015 pour adhésion à la FQM
  - 6.8 Demande de contribution financière – Club Quad Petite Nation
  - 6.9 Entériner choix du soumissionnaire pour l'achat du conteneur
  - 6.10 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'installation de pieux
  - 6.11 Adoption de la procédure d'opération pour l'émission de constat d'infraction
  - 6.12 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier no° 00021071-1 – 80110(07) – 2013-07-05-33
  - 6.13 Fermeture du bureau pour la période des fêtes
  - 6.14 Appui au Centre Local de Développement (CLD) Papineau
  - 6.15 Offre de service pour les ordures de la municipalité de Boileau
  - 6.16 Soumission pour l'installation d'une borne sèche
  - 6.17 Avis de motion – Règlement 175 abrogeant le règlement 18 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la corporation municipale
- 7.0 Finances
  - 7.1 Rapport des heures cumulées
  - 7.2 Activités financières
  - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 octobre 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
  - 10.1 Revue de presse - L'avenir des commissions scolaires

#### 11.0 Levée de la séance

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3.0 Adoption des procès verbaux**

#### **3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 octobre 2014**

**ATTENDU** que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2014;

#### **R2014-11-10-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2014 soit approuvé tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **4.0 Période de l'assistance**

### **5.0 Informations aux membres du conseil**

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

### **6.0 RÉSOLUTIONS**

#### **6.1 Renouvellement de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique à la municipalité de Boileau pour l'année 2015**

#### **R2014-11-10-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE** le conseil renouvelle l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture automatique à la municipalité de Boileau pour l'année 2015 avec une durée minimum de 3 heures temps homme facturées par les interventions, selon les normes du travail et une augmentation du montant de 5%, ce qui le porte à 15 136.93\$ pour l'année 2015, de plus, les dates de facturation seront les 1 mars 2015 et 1 septembre 2015. Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.2 Proposition de déclaration municipale soutenant les environnements favorables aux saines habitudes de vie**

**CONSIDÉRANT** que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la saine alimentation et l'activité physique aident à améliorer le niveau de bien-être physique et psychologique de notre population;

**CONSIDÉRANT** que la mise en place d'environnements physique, socioculturel, politique et économique favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Namur a un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elle offre aux citoyens et aux citoyennes;

#### **R2014-11-10-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la municipalité de Namur s'engage à poursuivre et intensifier ses actions pour la création d'environnement physique, socioculturel, politique et économique favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

**Adopté à l'unanimité**

### **6.3 Boissons énergisantes et édifices municipaux**

**CONSIDÉRANT** que les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

**CONSIDÉRANT** que le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

**CONSIDÉRANT** que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

**CONSIDÉRANT** que, à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

**CONSIDÉRANT** que la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

**R2014-11-10-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la municipalité de Namur.

**Adopté à l'unanimité**

### **6.4 Règlement 174 modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement à l'ajout d'un article dans la section 9.4 du règlement de zonage**

**ATTENDU** que l'adoption du règlement de zonage numéro 98-126 qui est entré en vigueur le 25 février 1998 ;

**ATTENDU** que le Conseil municipal peut amender son règlement de zonage en conformité avec les articles les 123 à 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que toutes les zones permises pour cet affichage seront affectées par ce changement;

**ATTENDU** que l'affichage actuel doit avoir un nouvel article de règlement pour les nouveaux commerces en général.

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par résolution, R2014-10-14-06, à une séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014

**EN CONSÉQUENCE**

**R2014-11-10-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QU'**un projet de règlement portant le numéro 174 et intitulé "Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement à l'ajout d'un article dans la section 9.4 du règlement de zonage" soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 :**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

**ARTICLE 2 :**

Le nouvel article 9.4.3.5 de la section **9.4 Affiches, enseignes et panneaux-réclame** est modifié et se lit comme suit :

*« Toute marquise ne sera pas considérée comme une affiche ou une enseigne lorsque la dimension de cette marquise est inférieure à 80 mètres carrés. »*

**Article 3 :**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité**

**6.5 Demande de droit de passage pour l'édition 2015 de l'événement Défi Gatineau / Tremblant**

**ATTENDU** qu'une demande de passage a été déposée par monsieur Frédéric Hamon, chef des opérations développement de la clientèle, Casino du Lac Leamy pour l'événement Défi Gatineau / Tremblant qui se tiendra les 30 et 31 mai 2015;

**ATTENDU** que l'équipe de cyclistes du Casino Lac Leamy/Mont Temblant devra passer sur les routes traversant la municipalité de Namur;

**R2014-11-10-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la municipalité de Namur accepte que l'événement Défi Gatineau / Tremblant circule sur les routes traversant la municipalité afin d'obtenir un permis d'événement spécial du Ministère du Transport Québec afin de faire cette activité de façon légale et sécuritaire.

**Adopté à l'unanimité**

**6.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**R2014-11-10-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal situé au 996, rue du Centenaire, Namur, Québec

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, et qui débuteront à 19 h 30. Lors d'un congé férié, la réunion sera alors reportée au lendemain du congé férié soit le mardi :

<b>12 janvier</b>	<b>9 février</b>
<b>9 mars</b>	<b>13 avril</b>
<b>11 mai</b>	<b>8 juin</b>
<b>13 juillet</b>	<b>10 août</b>
<b>14 septembre</b>	<b>13 octobre</b>
<b>9 novembre</b>	<b>14 décembre</b>

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la Loi qui régit la municipalité

**Adopté à l'unanimité**

**6.7 Contribution annuelle 2015 pour adhésion à la FQM**

**ATTENDU** qu'une demande d'adhésion à la FQM pour l'année 2015 a été déposée au conseil municipal;

**ATTENDU** que la contribution annuelle 2015 est de 998.67\$, taxes en sus;

**R2014-11-10-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin meilleur**

**QUE** la municipalité de Namur renouvelle son adhésion pour l'année 2015 avec la Fédération Québécoise des Municipalités au cout précité.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.8 Demande de contribution financière – Club Quad Petite-Nation**

**CONSIDÉRANT** que le Club Quad Petite-Nation a déposé une demande de contribution financière pour l'année 2014-2015 pour contribuer à l'amélioration des sentiers de VTT;

**R2014-11-10-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QUE** la municipalité de Namur donne un montant de 50.00\$ à Club Quad Petite-Nation.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.9 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'achat d'un conteneur modifié**

**ATTENDU** que des demandes de soumission ont été demandées à trois (3) fournisseurs différents et que seulement deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un conteneur modifié qui servira à l'agrandissement de la salle communautaire

- |    |                          |                             |
|----|--------------------------|-----------------------------|
| 1. | Conteneurs experts :     | 17 100.00 \$ (taxes en sus) |
| 2. | Les entreprises Fabexp : | 19 293.00 \$ (taxes en sus) |
| 3. | Conteneurs Québec :      | ne veut pas soumissionner   |

**R2014-11-10-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la soumission Conteneurs experts soit retenue au prix précité.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.10 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'installation de pieux pour l'agrandissement pour la salle communautaire**

**ATTENDU** que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'installation de dix (10) pieux qui servira à l'agrandissement de la salle communautaire

- |    |                    |   |
|----|--------------------|---|
| 1. | Techno Pieux :     | 250.00 \$ / pieux / garantie 5 ans (taxes en sus) |
| 2. | Vistech Outaouais: | 175.00 \$ / pieux / garantie à vie (taxes en sus) |

**R2014-11-10-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la soumission de Vistech Outaouais soit retenue au prix précité.

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.11 Adoption de la procédure d'opération pour l'émission de constat d'infraction**

**ATTENDU** qu'une procédure d'opération pour l'émission de constat d'infraction a été préparée par l'officier municipal (inspecteur en bâtiment et environnement), monsieur Pierre Blanc en collaboration la directrice générale, madame Cathy Viens;

**R2014-11-10-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** cette procédure d'opération pour l'émission d'un constat d'infraction soit et est adopté tel que déposé;

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.12 Demande de versement pour subvention réseau routier en référence au dossier no° 00021071-1 – 80110(07) – 2013-07-05-33**

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention maximale de 4 800.00\$ (dossier n° 00021071-1 – 80110(07) – 2013-07-05-33) a été accordée pour l'amélioration de la rue de la Forge:

**CONSIDÉRANT** que cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2013-2016;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été complétés et que les pièces justificatives du cout total des travaux sont jointes;

**R2014-11-10-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham**

**QUE** la demande du versement pour l'année budgétaire 2014-2015 au montant de 1 920.00\$ pour les travaux exécutés pour l'amélioration de notre réseau routier soit acheminée au Ministère des Transports par la secrétaire trésorière avec une copie des factures.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.13 Fermeture du bureau pour la période des Fêtes**

**ATTENDU** que le personnel administratif désire fermer le bureau pendant la période des Fêtes;

**R2014-11-10-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le bureau soit fermé du 24 décembre et le retour se fera le 5 janvier 2015;

**QUE** les dates de fermeture soient affichées aux deux (2) endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.14 Appui au Centre Local de Développement (CLD) Papineau**

**Considérant** l'importance du développement économique local pour assurer la prospérité de toutes les régions du Québec ;

**Considérant** que le CLD Papineau est au cœur du développement économique local depuis 1998 et qu'il assume un rôle majeur et indispensable au développement de notre municipalité ;

**Considérant** que l'expertise du CLD Papineau a permis à notre MRC de pouvoir supporter et démarrer des entreprises sur le territoire ;

**Considérant** que le gouvernement du Québec, dans le Pacte fiscal transitoire 2015, prévoit que la MRC n'aura plus l'obligation de déléguer à un CLD l'exercice de la compétence de développement économique local;

**Considérant** qu'il est essentiel pour notre municipalité de préserver l'expertise et la qualité des services aux entrepreneurs offerts par le CLD Papineau;

**R2014-11-10-16 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle**

**QUE la municipalité de Namur :**

**Réaffirme** le rôle du CLD comme partenaire et acteur clé en matière de développement économique de notre municipalité ;

**Demande** à la MRC Papineau de confier l'exercice de sa compétence de développement économique local au CLD Papineau afin de préserver l'expertise et les services de qualités qui sont offerts aux entrepreneurs par une équipe compétente et dévouée à son milieu.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.15 Offre de service pour le ramassage des ordures pour la municipalité de Boileau**

**R2014-11-10-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier**

**QU'**advenant que la municipalité de Boileau demande une offre de service pour le ramassage des ordures, que la municipalité de Namur accepte de soumissionner

**Adopté à l'unanimité**

#### **6.16 Soumission pour l'installation d'une borne fontaine sèche**

**ATTENDU** que deux soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'installation d'une borne fontaine sèche dans le chemin Boucher:

1. Trudeau Excavation inc. : 3025.00 \$, taxes en sus
2. Excavation St-Aubin : 5750.00 \$ taxes en sus

**R2014-11-10-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett**

**QUE** la soumission de Excavation Trudeau soit retenue au prix précité.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.17 Avis de motion – Règlement 175 – Abrogeant le règlement 18 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la corporation municipale permis de séjour de roulottes déjà existantes**

**R2014-11-10-19**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement sur l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement 18 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'un régime de rentes de retraite au bénéfice des employés de la corporation municipale permis de séjour de roulottes déjà existantes

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

**7 Finances**

**7.1 Rapport des heures cumulées**

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

**7.2 Activités financières**

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

**7.3 Approbation des comptes fournisseurs**

**ATTENDU** que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2014 totalisant un montant de 76 144.58\$.

**R2014-11-10-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** le paiement des comptes à payer au montant de 76 144.58\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

**Adopté à l'unanimité**

**8 Seconde période de l'assistance**

**9 Varia**

**10 Correspondances diverses**

10.1 Revue de presse – L'Avenir des commissions scolaires

**11 Levée de la séance**

**R2014-11-10-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur**

**QUE** la séance soit et est levée à 21h45.

**Adopté à l'unanimité**

---

Gilbert Dardel, maire

---

Cathy Viens, directrice générale  
Secrétaire-trésorière